

Motion du 12 mars 2008 de MM. Olivier Fiumelli, Simon Brandt, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, Alexis Barbey et Jean-Marc Froidevaux: «Pour la mise en place d'une véritable culture du contrôle en Ville de Genève et un renforcement de l'audit interne».

(renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal
lors de la séance du 10 novembre 2008)

(retirée par ses auteurs lors de la séance du 20 mars 2018)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le rapport de la Cour des comptes relatif au Service des achats présenté le 11 mars 2008 relève des «difficultés de collaboration» avec le/la membre du Conseil administratif en charge de ce service;
- que la culture du contrôle en Ville de Genève est lacunaire;
- que le contrôle de gestion, indispensable à la poursuite de la démarche du budget par missions et prestations comportant des objectifs et des indicateurs, doit être renforcé;
- la qualité et la nécessité du travail du Contrôle financier de la Ville;
- le projet de déménagement du Contrôle financier de la Ville qui l'éloignera des services audités;
- qu'il est nécessaire de renforcer la fonction d'audit interne en Ville pour soutenir les missions du Conseil administratif et celles du Conseil municipal;
- que le Contrôle financier de la Ville cumule les fonctions d'auditeur externe et d'auditeur interne;
- que ces deux fonctions ne sont pas compatibles (l'auditeur externe doit notamment donner son avis sur l'audit interne),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre en place un système coordonné de contrôle interne dans l'administration de la Ville basé sur une analyse des risques, conforme aux normes internationales communément admises;
- d'améliorer le contrôle de gestion déjà mis en place, notamment pour permettre au Conseil municipal de voter un budget par prestations;
- de transformer le Contrôle financier de la Ville en véritable entité d'audit interne et de renforcer son indépendance par rapport au Conseil administratif;
- d'examiner la possibilité de confier l'audit des comptes annuels de la Ville à la Cour des comptes pour décharger le Contrôle financier de la Ville de cette tâche.